

**DRUMETTAZ  
CLARAFOND**

Terre d'équilibre



Délibérations rendues exécutoires par :

Visa de la Préfecture : 10 juillet 2020

Affichage le : 30 juillet 2020

### **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020**

Le 10 juillet 2020, sous la présidence de M. Nicolas JACQUIER, Maire, le Conseil municipal s'est réuni à 19h00 sur convocation ordinaire envoyée le 6 juillet 2020.

Les membres présents : Danièle BEAUX-SPEYSER, Nicole BISILLIAT-DONNET, Marie-Thérèse CICERO, Rudolph DI GIORGIO, Philippe ESTIEU, Marie GONCALVES, Nicolas JACQUIER, Michel JARGOT, Agron KALLABA, Joëlle LUNARDELLO, Gauthier MARGUET, Pietro MINNITI, Guillaume MISTER, Philippe POLLET, Marie-Thérèse SALOMON, Audrey TEXIER, Michel TRAVERS, Laurence VILLAINNE, Jean-Claude WISPELAERE

Excusés avec pouvoir : Damien BLANC à Michel JARGOT

Maryline HUSSON à Jean-Claude WISPELAERE

Laura DIDELLE à Audrey TEXIER

Flore QUAY-THEVENON à Marie-Thérèse SALOMON

Mme SALOMON est désignée secrétaire de séance.

### **ELECTIONS SENATORIALES**

#### **DESIGNATION DES DELEGUES ET DE LEURS SUPPLEANTS AU SEIN DU COLLEGE ELECTORAL CHARGE DE PROCEDER A L'ELECTION DES SENATEURS**

Vu le Code électoral et notamment ses articles L279 à L293-3 et R131 à R148-3,

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire ministérielle en date du 30 juin 2020 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2020,

Considérant qu'il convient que le Conseil Municipal se réunisse le 10 juillet 2020 pour élire les délégués et les suppléants en vue des élections sénatoriales,

Considérant que les « grands électeurs » sont appelés à voter aux élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2020,

Par décret du 29 juin 2020, le ministre de l'intérieur a convoqué le 27 septembre 2020, les collèges électoraux chargés d'élire les sénateurs, et par circulaire du 30 juin 2020, le ministre de l'intérieur a convoqué les conseils municipaux le vendredi 10 juillet 2020, pour désigner les délégués titulaires et suppléants des conseils municipaux.

Pour les communes de moins de 9 000 habitants, les délégués titulaires sont désignés par le conseil municipal en fonction de son effectif, soit 7 délégués titulaires pour Drumettaz-Clarafond et 4 suppléants.

Concernant le mode de scrutin, dans les communes de 1000 habitants et plus, les délégués titulaires et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste, suivant le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel (modification de l'ordre de présentation des candidats sur une liste).

M. le Maire informe qu'une seule liste a été déposée, « Sénatoriales 2020 », composée de : Nicole BISILLIAT-DONNAT, Gauthier MARGUET, Marie GONCALVES, Philippe POLLET, Laurence VILLAINNE, Nicolas JACQUIER, Danièle BEAUX-SPEYSER, Rudolph DI GIORGIO, Maryline HUSSON, Guillaume MISTER et Marie-Thé SALOMON.

Après avoir mis en place le bureau de vote, composé de Danièle BEAUX-SPEYSER et Jean-Claude WISPELAERE, Gauthier MARGUET et Audrey TEXIER, M. le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants, au scrutin secret, en vue des prochaines élections sénatoriales.

A la suite du dépouillement, M. le Maire annonce les résultats :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 23
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 23

⇒ **La liste « Sénatoriales 2020 » est élue.**

La séance est levée à 19 h 15.



Nicolas JACQUIER

Le Maire,